

6^{ème} RANDO LOURQUENNOISE

SAMEDI 25 MARS 2017



Le comité des fêtes renouvelle sa balade sans compétition qui reste ouverte aux motos, quads et SSV (largeur max 1m70 au delà refusé) assurés pour vous permettre de tester vos capacités techniques sur une boucle d'une quarantaine de kilomètres alliant franchissements, bourniers et autres difficultés.

Le nombre d'inscriptions est limité.

Le rassemblement est à partir de 7h30 à la salle des fêtes. Puis à partir de 8h, validation des inscriptions et remise de la fiche de sécurité.

Départ à partir de 9 heures.

Possibilité de restauration le midi pour les accompagnants (tarif 12 € en sus) et le soir (tarif 8 € en sus pour les participants et accompagnants) sur inscription.

L'engagement est à renvoyer avec la photocopie du permis de conduire, de la carte grise du véhicule, de l'attestation d'assurance et le règlement avant le 18 mars 2017.

Pour plus d'informations, vous pouvez appeler :



Thierry – 06.83.81.39.86



Richard – 06.85.75.43.74

A renvoyer à :

DUFAU JEAN JACQUES - 457 route de Clarguet - 40250 Lourquen.

Ps : Cette manifestation pourra être annulée pour cause d'intempéries dues aux zones inondables. Dans ce cas, les participants seraient remboursés (bien compléter les coordonnées sur la feuille d'engagement).

ATTENTION

- **Votre inscription ne sera validée que si le règlement est joint à l'engagement et votre dossier complet.**
- **Pour des raisons de logistique, après le 18 mars 2017 les annulations ne seront pas remboursées.**

Les co-présidents du Comité des fêtes,
Tastet Alice & Harran Fabien.

- ENGAGEMENT -
LA RANDO LOURQUENNOISE
du 25/03/2017

• PILOTE :

NOM, Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Mobile : E-mail :

• PASSAGER SSV :

NOM, Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Mobile : E-mail :

• VEHICULE :

Moto (45€) Quad (45€) SSV (Pilote seul 45€ ; Passager 20€)

Marque : Type : Immatriculation :

Documents à joindre à cet engagement :

Photocopies de la police d'assurance, du permis de conduire, de la carte grise du véhicule.
(Sans ces copies nous serions obligés de vous refuser pour cette balade).

Pour le passager SSV, photocopie pièce d'identité ainsi que permis de conduire s'il doit piloter.

• INSCRIPTIONS :

Etablir un chèque d'un montant de 45 € (ou 65 € si pilote et passager SSV)

Merci de libeller vos chèques à l'ordre du Comité des Fêtes de Lourquen.

Paiement obligatoire pour validation de l'inscription.

En cas de désistement, vous devez nous appeler avant le 18 mars 2016 sinon votre règlement ne vous sera pas remboursé.

Pour les repas :

Midi (inclus dans l'inscription pour le pilote et passager SSV, 12€ pour les accompagnants, 6€ pour les enfants moins de 12 ans).

Nbre repas midi adultes (hors pilote) : Nbre repas midi enfants :

Soir (8€ pour les pilotes et accompagnants, 6€ pour les enfants moins de 12 ans).

Nbre repas soir adultes : Nbre repas soir enfants :

REGLEMENT DE LA RANDO LOURQUENNOISE

1. Tout véhicule doit être homologué pour la route et assuré.
2. Tout participant doit avoir 18 ans requis.
3. Je m'engage à respecter les règles élémentaires de circulation du code de la route.
4. Je m'engage à respecter l'environnement et à ne rien jeter dans la nature (des sacs poubelles seront à votre disposition).
5. Je certifie que les informations me concernant inscrites dans cet engagement sont correctes.
6. Je certifie avoir pris connaissance du fait que je réalise cette balade sous ma propre responsabilité, en pleine connaissance de la pratique du tout-terrain que je maîtrise et que tout dommage matériel et corporel éventuels seront pris en charge par la compagnie d'assurance assurant mon véhicule.
7. Je m'engage à récupérer la fiche de sécurité lors de mon inscription le jour de la balade et à respecter les points y figurant.
8. Les organisateurs se réservent le droit d'exclure à tout moment tout participant ne respectant pas les règles de sécurité ou mettant en danger les autres participants.
9. Les passagers sont interdits sur les quads et motos.
10. Le GPS est interdit
11. Le comité des fêtes ne répond pas des accidents.
12. Le port du casque est obligatoire pour tous (même pour les pilotes et passagers SSV).
13. Tout passager SSV mineur devra fournir une attestation parentale de décharge de responsabilité en cas d'accident envers le comité des fêtes de Lourquen.
14. Vous attestez donner votre droit d'image au comité des fêtes de Lourquen qui pourra l'utiliser sur ses supports de communication (site internet, affiches et vidéos).

Fait à.....

Le.....

Signature : (faire précéder de la mention « lu et approuvé »).